

Biennale de Paris

BdP_Mode
d'emploi
Version#1
2018

La Biennale de Paris

La Biennale de Paris est une institution qui se met à disposition de tout ce qui peut remettre en question les valeurs établies de l'art.

Toute personne morale et physique peut alors faire appel à la Biennale de Paris à travers un mode d'emploi que la Biennale de Paris a rédigé à cet effet.

Ce mode d'emploi permet à celles et ceux qui souhaitent collaborer avec la biennale d'en choisir les modalités.

Il ne se substitue en revanche pas aux fonctionnements des projets qui disposeraient par exemple de leur propre appel à candidature ou offre d'emploi.

Le mode d'emploi de la Biennale de Paris est un outil d'interaction avec la biennale.

Il permet en outre :

- de proposer des projets déjà existants,
- de formuler un projet qui n'existe pas encore,
- de modifier la biennale elle-même et-ou une de ses parties,
- d'implémenter la biennale sur un autre territoire que le sien,
- d'utiliser la biennale dans une dynamique qui n'est pas la sienne,
- d'insérer la biennale dans une autre structure et-ou contexte,
- d'utiliser la biennale comme sa propre stratégie.

Équipement fourni

- un nom à fort capital symbolique,
- des contenus sous formes d'idées, de conseils ou de projets,
- des méthodes de travail,
- des outils d'équipement des propositions : budget, stratégie, économie, communication,
- des ressources humaines en terme de réalisation,
- des réseaux dans le monde entier,
- une infrastructure adaptée à la nature des démarches,
- une dynamique et une énergie de travail,
- des lieux d'art ou d'ailleurs,
- des structures porteuses,
- des partenaires,
- une supervision.

Index du mode d'emploi

Prise de vue

Mode d'emploi schématique p.5

Déploiement des équipements
(organisation des sections, des
structures et des projets de la
biennale) p.6

Installation de l'équipement

Manipulation du nom p.8

Pré-configuration :
Réponse de la Biennale de Paris p.9

Configuration de la Biennale de
Paris sur votre intention p.10

Notice #1

Ecole nationale d'art (ENDA) p.12

Maintenance p.14

Notice #2

Services Externes p.15

Utilisation

Mise en garde importantes p.16

Caractéristiques spéciales p.17

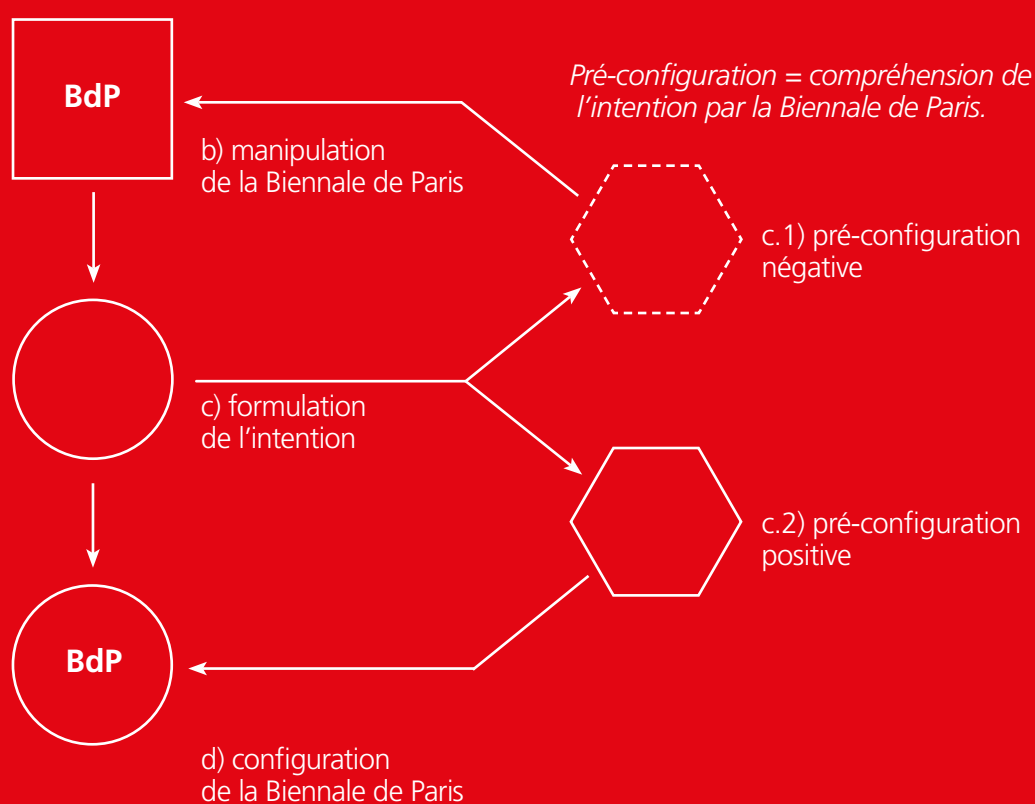
Fonctions pratiques p.18

Prise de vue

/ Mode d'emploi schématique

Biennale de Paris - BdP

a) compréhension de l'identité



Configuration = adaptation de la Biennale de Paris sur l'intention

a) Prendre connaissance de l'identité « Biennale de Paris ».

b) Manipuler la Biennale de Paris.

c) Formuler, indépendamment de cette identité, une intention forte qui vous permettra d'entrer en interaction avec la Biennale de Paris.

d) Série d'actions concourant à la configuration de la Biennale de Paris sur votre intention.

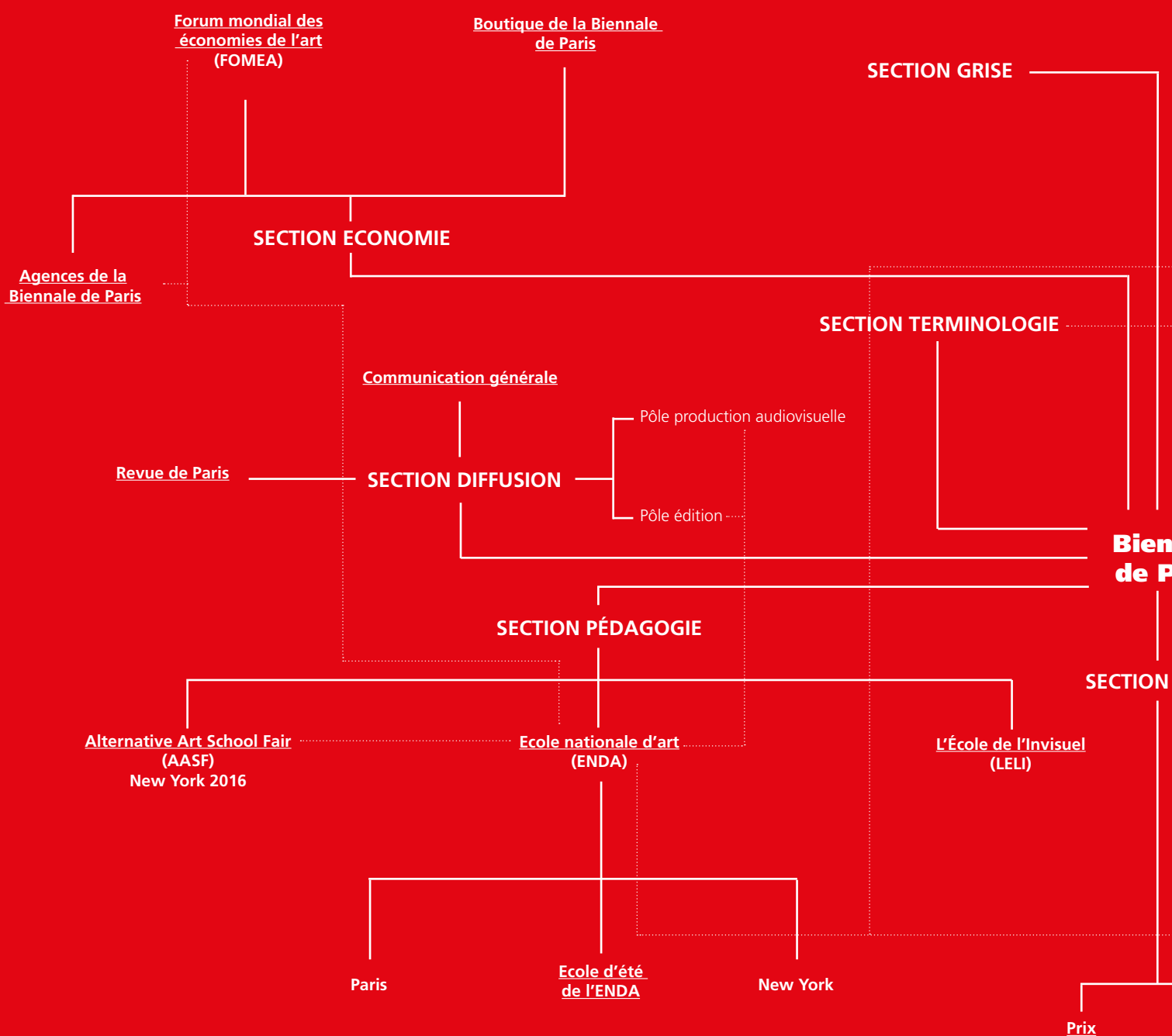
c.1) La validation de votre intention dépend de la bonne compréhension de cette dernière par la Biennale de Paris. Le retour à la manipulation permet une nouvelle formulation.

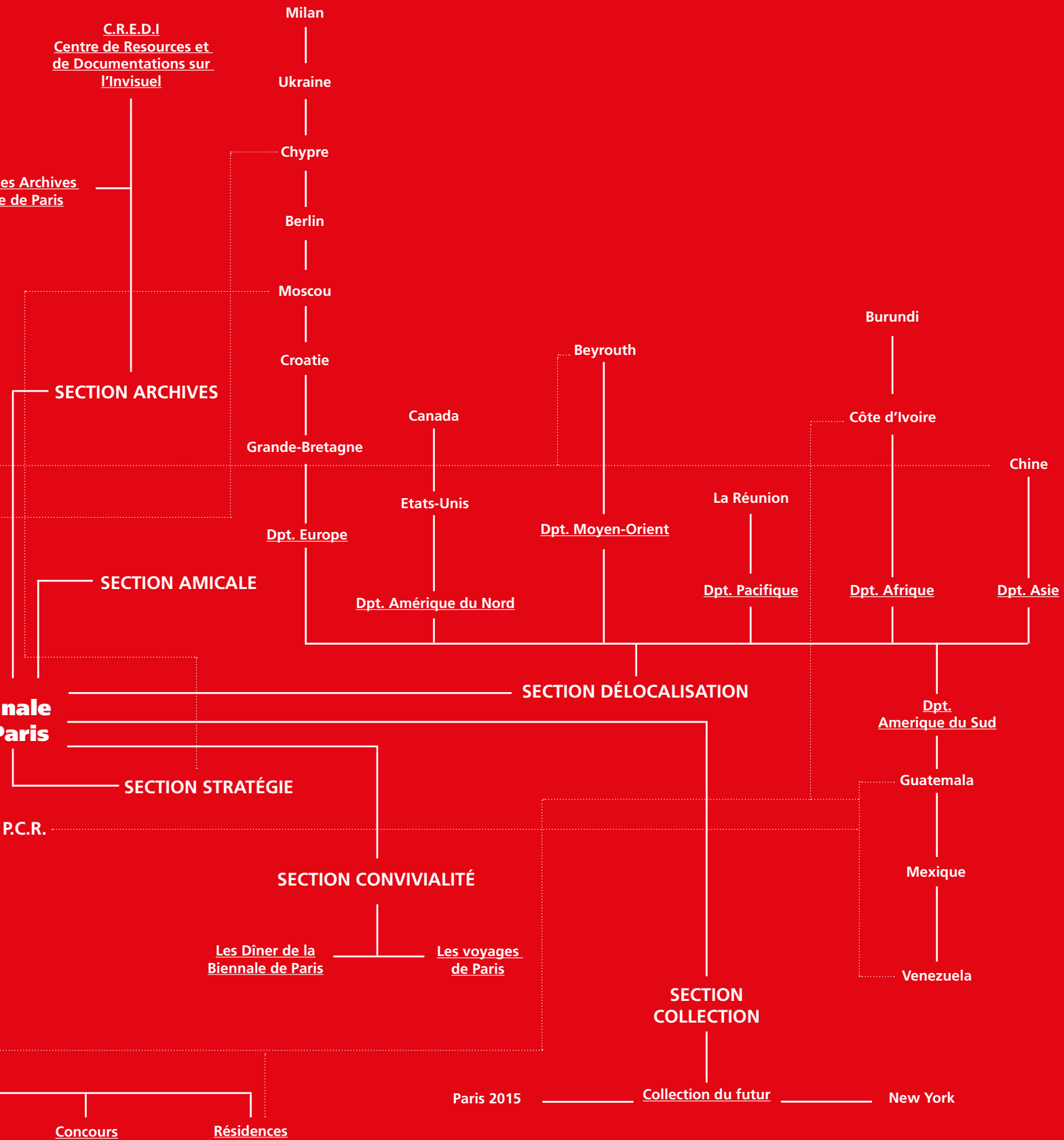
c.2) La pré-configuration positive correspond à une compréhension de votre intention par le Biennale de Paris.

Prise de vue

/ Déploiement des équipements

Département d
de la Biennale





Installation de l'équipement / Manipulation du nom

1. Assurez-vous de la bonne compréhension de l'identité « Biennale de Paris ».

1.1. En cas d'incompréhension, rapportez-vous à la rubrique « identité » qui vous fournira plus de détails sur la « Biennale de Paris ».

1.1.1. Si la rubrique « identité » ne fonctionne pas, un service de présentation personnalisée de la Biennale de Paris est disponible sur demande à : dir-progr@biennaledeparis.org

1.2. En cas de compréhension de l'identité : référez-vous au point (2.1.)

2. Prise en main : Comment utiliser la Biennale de Paris ?

Deux cas de figures se présentent :

2.1. Vous savez comment utiliser la Biennale de Paris.

2.1.1. Lister vos enjeux, vos objectifs et vos ressources (humaines, logistiques et financières)

2.1.2. Ecrivez en 10 000 caractères maximum ce que vous souhaitez faire, votre intention.

2.1.3. Envoyez les éléments (2.1.1. et 2.1.2.) à la section grise (SG_) à : dir-progr@biennaledeparis.org

2.2. Vous ne savez pas comment utiliser la Biennale de Paris.

2.2.1. Lister tous les éléments dont vous avez connaissance.

2.2.2. Lister tout ce que vous ne voulez pas faire ou ce que vous ne savez pas.

2.2.3. Comparer les deux listes (2.2.1. et 2.2.2.) afin de relier les éléments entre eux. Quand un élément que vous savez est lié à un élément que vous ne savez pas, éliminez-le de la liste.

2.2.4. Chaque élément non relié devient une prise en main possible. Détaillez-les dans un document n'excédant pas 10 000 caractères.

2.2.5. Envoyez les éléments 2.2.4. à la section grise (SG) à : dir-progr@biennaledeparis.org

Installation de l'équipement / Pré-configuration

3. La Biennale de Paris vient de répondre à votre intention.

3.1. Le voyant de la Biennale de Paris est vert : à partir des éléments précédents, la Biennale de Paris valide votre intention.

3.1.1. La biennale vous propose une séance de travail afin de concrétiser votre intention à travers :

- une idée
- un conseil
- la réalisation de votre intention

3.1.2. Si vous acceptez de configurer votre intention avec la Biennale de Paris, la section grise (SG_) propose un planning en fonction de la nature de votre intention.

3.1.3. La Biennale de Paris est désormais correctement configurée avec votre intention.

3.2. Le voyant de la Biennale de Paris est rouge : à partir des éléments précédents, la Biennale de Paris n'a pas validé votre intention.

3.2.1. La Biennale de Paris vous oriente vers une autre institution.

3.2.2. La Biennale de Paris vous oriente vers la Section Pédagogique (SP_) où différents programmes de réinitialisation de vos acquis vous seront proposés.

3.2.3. Vous décidez de réitérer votre formulation, référez-vous au point 2.

Installation de l'équipement / Configuration de la Biennale de Paris sur votre intention

4. La Biennale de Paris peut se configurer sur votre intention sur la base des sections suivantes :

4.1. SAr_ Section des Archives de la Biennale de Paris

- 4.1.1. Inscrire la totalité ou une partie de la réalisation de votre intention dans les archives de la Biennale de Paris.
- 4.1.2. Replacer votre intention dans l'histoire de l'art.
- 4.1.3. Replacer votre intention dans l'histoire de la Biennale de Paris.
- 4.1.4. Replacer votre intention au croisement de l'histoire de l'art et de celle de la Biennale de Paris.
- 4.1.5. Transformer votre intention en support de recherche pour les personnes consultant les archives de la Biennale de Paris.

4.2. SCol_ Section Collection

- 4.2.1. Créer une collection.
- 4.2.2. Organiser les modalités de collection de votre travail.
- 4.2.3. Prospector et élaborer de nouvelles modalités de collections ou de nouvelles collections d'art.

4.3. SCon_ Section Convivialité

- 4.3.1. Doter votre intention d'une dimension conviviale.
- 4.3.2. Utiliser la convivialité comme dimension de votre intention.

4.4. SDe_ Section Délocalisation

- 4.4.1. Exportez votre intention dans le pays de votre choix.
Référez-vous au « Kit de délocalisation de la Biennale de Paris »
- 4.4.2. Prospector de nouveaux territoires d'implémentation de votre travail.

4.5. SDi_ Section Diffusion

- 4.5.1. Partager le contenu de votre intention ou les résultats de sa réalisation auprès des organes de diffusion de la Biennale de Paris.
 - 4.5.1.1. Dans la Revue de Paris.
 - 4.5.1.2. Auprès des éditions Biennale de Paris

Installation de l'équipement / Configuration de la Biennale de Paris sur votre intention

4.5.1.3. Diffusion hors-presse et édition : site web et réseaux sociaux.

4.5.2. Inventer des supports de diffusion adaptés à votre intention (rumeur, délation, hacking, fake-news, ...)

4.6. SE_ Section Economies

4.6.1. Elaborer une économie qui découle avant tout de la nature de votre intention et-ou de votre pratique.

4.6.2. Evaluer votre économie à travers des outils de mesure adaptés.

4.6.3. Partager votre expérience ou vos recherches économiques.

4.6.4. Combiner votre économie à d'autres modèles existants.

4.6.5. Baser économie sur d'autres valeurs d'échanges ou de valorisation.

4.7. SG_ Section Grise

4.7.1. Articuler votre intention avec les autres sections de la Biennale de Paris.

4.7.2. Manipuler le cadre de la Biennale de Paris.

4.7.3. Modifier la Biennale de Paris au service de votre intention

4.8. SP_ Section Pédagogie

4.7.1. Développer votre intention dans les moindres détails en suivant une des formations proposer par l'ENDA – Ecole nationale d'art.

4.7.2. Concevoir un programme pédagogique sur la base de votre intention.

4.7.3. Proposer les interventions dans les différentes structures de la section pédagogique (SP_) : Ecole nationale d'art (ENDA), Ecole d'été de l'ENDA, Alternative Art School Fair (AASF) ou L'école de l'invisuel (LELI).

4.7.4. Considérer la pédagogie comme un moyen d'action particulier au service de votre intention.

Notice #1

/ Ecole nationale d'art (ENDA)

Notice sur l'Ecole nationale d'art (ENDA)

L'école nationale d'art (ENDA) est une école liquide et horizontale. A ce titre elle s'offre comme un cadre de recherche et d'expérimentation mobilisable par d'autres personnes que ses praticien.nes et son équipe. Cette notice présente plusieurs articulations possible de la structure ENDA sur votre intention :

- 1) Proposer un module : Chaque année plusieurs intervenants extérieurs viennent présenter leurs démarches ou travaillent directement avec les praticien.nes. L'organisation et la proposition d'un module se fait par simple formulaire. Plus d'informations : <http://www.enda.fr/proposer-un-module/>
- 2) Héberger un module : L'ENDA se déplace chaque jour sur différents lieux, il est possible de l'inviter n'importe où à Paris, en France ou à l'étranger. Cette invitation peut s'accompagner d'une proposition de module ou se limiter à la mise à disposition d'un lieu pour accueillir les praticien.nes. L'invitation s'effectue par simple email à : secretariat@enda.fr
- 3) Recherche associée : L'ENDA propose à des chercheurs d'autres structures ou établissements voire à des indépendants, d'utiliser l'école comme un autre cadre pour leurs recherches. Les candidatures se font par email à dir-progr@enda.fr. Plus d'informations : <http://www.enda.fr/chercheur-e-associe-e/>
- 4) Bibliothèque de ressources : Depuis 2016 le projet d'une bibliothèque de ressources de l'Ecole nationale d'art à vu le jour sur des modalités de partage et de consultation unique. Chaque dépôt est gratuit et illimité. Pour retrouver le détail de la procédure référez-vous à la rubrique bibliothèque du site de l'école. Plus d'information : <http://www.enda.fr/bibliotheque/>
- 5) La compréhension du cadre : L'ENDA peut s'accompagner de bien d'autres interactions possibles qu'il suffit de détailler dans la rubrique « contact ». Plus d'information : <http://www.enda.fr/contact/>

Installation de l'équipement

/ Configuration de la Biennale de Paris sur votre intention

4.9. SPCR_ Section PCR (Prix – Concours – Résidences)

- 4.9.1. Concevoir un prix de la Biennale de Paris autour de votre intention ou d'éléments extérieurs.
- 4.9.2. Organiser un concours autour de son intention ou d'éléments extérieurs.
- 4.9.3. Suivre ou programmer une résidence autour de votre intention ou d'éléments extérieurs.

4.10. SS_ Section Stratégie

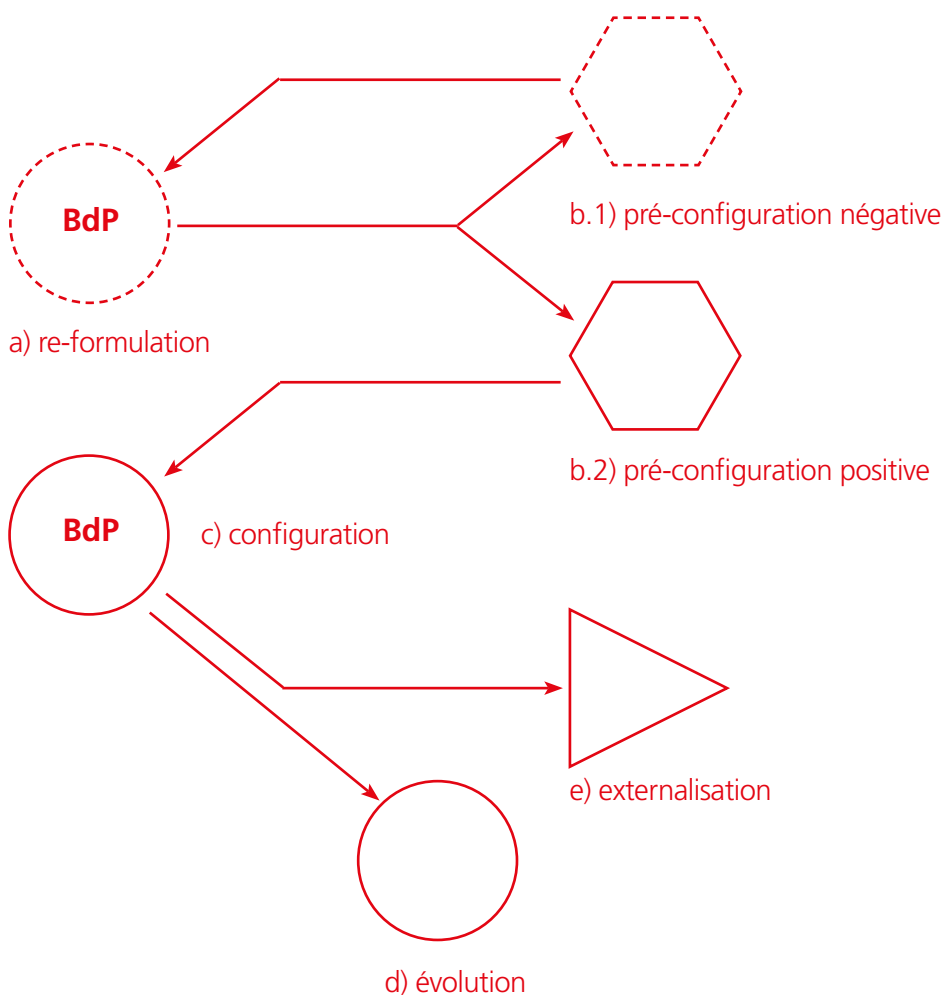
- 4.10.1. Concevoir une stratégie en fonction des objectifs de votre intention.
- 4.10.2. Utiliser la Biennale de Paris comme ou pour votre propre stratégie.
- 4.10.3. Considérer la stratégie comme un moyen d'action particulier.

4.11. ST_ La Section Terminologie

- 4.11.1. Doter votre intention des termes adaptés qui puisse la renforcer, la cristalliser et la faire connaître.
- 4.11.2. Nommer de nouvelles réalités.

Maintenance

Une fois la configuration de la Biennale de Paris sur votre intention effectuée, vous disposez de plusieurs options de maintenance permettant l'accompagnement ou la réalisation de votre intention.



a) Au vue de l'expérience, des paramètres changent et l'intention est reformulée.

b.1) Processus de compréhension

b.2) Adhésion

c) Configuration de la Biennale de Paris sur votre reformulation.

d) La maintenance sert avant tout l'évolution c'est à dire la transformation de votre intention et par conséquent celle de la Biennale de Paris.

e) Il est également possible d'externaliser votre intention en dehors de la Biennale de Paris.

Notice #2

/ Services Externes

En dehors de l'utilisation directe de la Biennale de Paris, vous pouvez faire appel à elle sans la configurer sur votre intention.

En voici une liste non-exhaustive :

- | | |
|---|---|
| 1) Accord de partenariat | L'ensemble des structures et des projets de la Biennale de Paris signent chaque années des accords et de partenariats avec d'autres institutions, individus ou gouvernements. |
| 2) Consultation institutionnelle | Sur la base des programmation de leurs fonctionnements ou missions, dans l'optique d'une possible mise à jour. |
| 3) Consultation pour une autre politique culturelle | N'importe quelle collectivité territoriale française ou étrangère peut faire appel à la biennale afin de reconsidérer leur action ou tout simplement la formuler. |
| 4) Elaboration de contenus | Formulation de projets pour une autre institution et-ou personnes. |
| 6) Formulation d'institution | Pour une institution qui n'existe pas encore. |
| 7) Reprise d'institution | Pour une institution qui à existé. |
| 8) Modification d'institution | Pour une institution qui existe encore. |
| 9) Invitation | Initiative libre |

Utilisation

/ Mise en garde importantes



La Biennale de Paris n'organise aucune exposition d'art.



La Biennale de Paris peut avoir lieu en dehors de Paris.
La biennale n'a pas de lieu fixe où se déroule ses activités.



La Biennale de Paris ne dispose pas, selon une certaine partie de l'administration publique française, de légitimité à agir sous ce nom.



Toutes les activités de la Biennale de Paris sont légales et ne nuisent jamais à l'intégrité physique de quiconque.



La gestion budgétaire des projets est indépendante de celle de la Biennale de Paris.

Utilisation

/ Caractéristique spéciales

- Durée et calendrier** La Biennale de Paris dispose d'un calendrier mis à jour tous les deux ans. Elle se déroule tous les deux ans et la durée d'une édition est de deux ans. Chaque édition de la Biennale de Paris prend fin au commencement de la suivante, les activités associées évoluent ainsi au cours de ses éditions successives.
- Avis d'isolation** En se connectant à la Biennale de Paris des auteurs ont la possibilité de sortir de l'isolement auquel ils pourraient faire face. La Biennale de Paris dispose en effet de méthodes de travail permettant non seulement d'être moins isolés mais également d'entrer en interaction avec d'autres pratiques et/ou personnes.
- Inclusion** Il n'y a aucun pré-requis pour entrer en interaction avec la Biennale de Paris. La Biennale de Paris s'offre à tout un chacun comme un cadre d'action, une stratégie ou un moyen de mettre à l'oeuvre des questions fondamentales.

Utilisation

/ Fonctions pratiques

La Biennale de Paris inverse le rapport que l'artiste entretient généralement avec l'institution.

En ce sens ce sont les auteurs qui utilisent l'institution et non pas inversement.

La Biennale de Paris est une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) - n° 013093279 (Paru au BOPI 02/37).

A ce titre elle peut faire l'objet de toutes les fonctions qu'une marque déposée peut offrir dans le cadre et le respect de son identité et de la loi.

Exemple de fonction pratiques :

- | | |
|---|--|
| 1) développer une franchise | Une personne physique ou morale peut franchiser « Biennale de Paris » sur le territoire de son choix. |
| 2) location du nom | Une personne physique ou morale peut louer pour une période déterminée, le nom « Biennale de Paris », lors d'une occasion qu'elle estime nécessaire. |
| 3) développer une gamme de produits et de services | Une personne physique ou morale peut développer une gamme de produits et de services sous l'intitulé « Biennale de Paris ». |
| 4) achat ou location d'un poste au sein de l'organigramme de la Biennale de Paris | Une personne physique ou morale peut acheter ou louer un poste au sein de l'organigramme de la Biennale de Paris. Ce poste peut servir à toute occasion (cocktail, vernissage, tarif préférentiel, ennui, valorisation personnelle, ...) |
| 5) achat d'arrêt | Une personne physique ou morale peut, sur demande, interrompre les activités de la Biennale de Paris pendant deux ans, la durée d'une édition. |

